

Stade
Maladies
Botrytis
Olpidium
Ravageurs
Limaces

STADE

Cette année, les semis ont été réalisés entre le 22 février et la mi-mars. Aujourd'hui, le tabac se trouve entre le stade croix (deux feuilles vraies) et premier faucillage.

De manière générale, les plants sont sains et en quantités suffisantes. On en compte entre 190 et 220 par plateaux de semis flottant.

MALADIES

Botrytis

Alors que nous entrons dans la période à risque, très peu de cas de botrytis ont déjà été détectés. La mesure prophylactique la plus efficace contre ce champignon, est l'aération des serres. L'atmosphère de la serre doit rester sèche. Une fois que les

plants seront assez grands, on peut également maintenir le niveau d'eau des bacs à son maximum pour que l'air puisse passer sous le feuillage, pour sécher les collets des plants.

Enfin, on peut également limiter les risques en ramassant les résidus de faucillage pour qu'ils ne pourrissent pas au milieu des plants. Utiliser une tondeuse à la place d'un rotofil est la meilleure alternative.

Olpidium

Très peu d'olpidium a été observé à ce jour. Ce champignon responsable du brunissement et, même parfois, de la disparition des racines, se développe mieux quand la solution est pauvre en oxygène et que les racines sont fragilisées. Pour lutter contre cette maladie, on peut alors faire des ajouts réguliers d'eau dans les bacs pour oxygéner l'ensemble, tout en veillant à ne pas trop diluer la solution pour

ne pas faire migrer les éléments des racines vers la solution.

RAVAGEURS

Limaces

Des attaques de limaces sont notées un peu partout. Les dégâts sont des foyers, surtout localisés vers les côtés des serres et les coins des bacs de semis flottant. La surveillance est de mise.

Pour limiter l'arrivée des limaces sur les plateaux il est possible d'éparpiller de la paille, du miscanthus broyé ou des cendres autour des bacs. Pensez aussi à nettoyer les abords des serres.

Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto.